



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 février 2016 à 18 h 15, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Annie Bel et Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars, Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Monsieur Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 2 février 2016.

2 – CONVENTIONNEMENTS

Vu le rapport n° 3.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise la conclusion des conventionnements ci-dessous,
- autorise le Président à signer les actes afférents à leur conclusion ainsi qu'à leur exécution.

L'accueil des stagiaires

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Rodez

Le centre de secours a accueilli pour un stage d'observation :

- du 10 au 11 décembre 2015 trois élèves du collège Saint Viateur-Canaguet à Onet le Château ;
- le 16 décembre 2015 un élève du collège Sainte Geneviève de Rodez ;
- du 18 au 26 janvier 2016 un étudiant du l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi.

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Millau

Le centre de secours a accueilli du 15 au 19 février 2016 pour un stage d'observation :

- cinq élèves de 3^{ème} du collège Marcel Aymard à Millau ;
- un élève de 3^{ème} du collège Jean Amans de Pont de Salars.

Accueil des stagiaires au centre d'incendie et de secours de Saint-Affrique

Le centre de secours va accueillir du 22 au 24 juin 2016 un élève de 4^{ème} du collège privé Jeanne d'Arc à Millau pour une séquence d'observation en milieu professionnel.

Accueil des stagiaires à l'État-Major

Le Service Formation a accueilli :

- du 4 au 8 janvier 2016 un élève de 3^{ème} du collège du Carladez à Mur-de-Barrez pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 1er au 5 février 2016 un élève du collège St Joseph à Rodez pour un stage d'initiation en milieu professionnel ;
- du 8 au 12 février 2016 un élève de 3^{ème} du collège Albert Camus de Baraqueville pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;

- du 15 au 19 février 2016 une élève en 1^{ère} S au lycée Alexis Monteil de Rodez pour un stage d'observation.

Ce service va également accueillir du 11 au 15 avril 2016 deux élèves de 1^{ère} S du lycée François d'Estaing de Rodez pour un stage d'observation en milieu professionnel.

Le Service Médical accueille en stage du 1^{er} février au 4 mars 2016 un étudiant infirmier de 3^{ème} année à l'IFMS de Rodez.

Le service Prévision de l'état-major accueillera également du 4 avril au 17 juin un stagiaire de l'IUT Hygiène-sécurité et environnement de Tulle dans le cadre de son stage obligatoire ; ce stage s'une durée de 11 semaines donnera lieu à indemnisation du stagiaire dans les conditions définies par la réglementation et par délibération du conseil d'administration.

La réalisation de formations (dépenses)

Convention avec l' EC.A.S.C. Valabre

Une convention a été signée le 5 janvier 2016 avec l'organisme de formation « ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne/EC.A.S.C. » permettant aux sapeurs-pompiers du SDIS de bénéficier des actions de formation répertoriées dans son calendrier 2016. En contrepartie des actions de formation, le SDIS s'engage à acquitter les frais prévus dans le tarif des stages 2016 dès réception du titre de recettes établi à l'issue de chaque action.

Convention avec l' ENSOSP

Une convention a été signée le 18 décembre 2015 avec l'ENSOSP permettant aux sapeurs-pompiers du SDIS de bénéficier des actions de formation répertoriées au calendrier annuel de cet organisme.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. En contrepartie des actions de formation, le SDIS s'engage à acquitter les frais arrêtés par délibération du conseil d'administration de l'ENSOSP et en vigueur au 1^{er} jour du stage concerné.

Convention avec le SDIS 62

Le SDIS 62 a organisé une formation relative à l'utilisation du logiciel Prevarisc du 24 au 27 novembre 2015 à laquelle participait un officier sapeur-pompier du SDIS 12.

Une convention a été signée afin de fixer les modalités financières de l'hébergement en pension complète s'élevant à 59 euros par jour payables par le SDIS 12 à réception du titre de recette émis par le SDIS 62.

Perception de recettes

Convention de partenariat entre le SDIS et le Département de l'Aveyron pour l'année 2016

L'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales précise que les relations entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours et notamment la contribution du Département font l'objet d'un conventionnement. En ce sens plusieurs conventionnement ont été conclus portant sur les années 2006 à 2015. Aujourd'hui en application de la loi, le Département et le SDIS sont appelés à poursuivre leur partenariat ; les parties s'accordent sur le fait qu'il s'inscrit toujours dans un contexte financier et budgétaire difficile et qu'il apparaît préférable de contractualiser et de définir des objectifs sur une période annuelle et non pluriannuelle afin d'accompagner les évolutions de cet environnement avec le maximum de souplesse et de réactivité. Le montant de la contribution financière du Département au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours pour l'année 2016 est fixé à 7 583795 €, en augmentation d'1 % par rapport à l'exercice antérieur.

Conventions avec le GRETA Midi-Pyrénées Nord

Le GRETA de Rodez fait appel au SDIS 12 pour valider les formations des personnels des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur. Le montant de la prestation définie est de 30,55 € par candidat plus les frais administratifs généraux de 15,38 €. Une convention a été conclue pour les examens du 27 novembre et du 18 décembre 2015.

Conventions avec l' Association Évasion Sport et Communication

La Course Eiffage du viaduc de Millau aura lieu le dimanche 22 mai 2016. L'organisateur a sollicité le SDIS 12 pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers afin d'assurer la sécurité de cette manifestation. Une convention a été signée le 11 janvier 2016 pour définir les modalités techniques et financières.

Le Festival des Templiers aura lieu du 21 au 23 octobre 2016. L'organisateur a sollicité le SDIS 12 pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers afin d'assurer la sécurité de cette manifestation. Une convention a été signée le 11 janvier 2016 pour définir les modalités techniques et financières.

Conventionnement avec Cap Découverte

Le parc de Loisirs Cap Découverte situé au Garric dans le Tarn exploite un télésiège pour le transport de sa clientèle. La réglementation applicable pour l'exploitation de ce type d'équipement prévoit que le gestionnaire doit être en capacité d'évacuer le télésiège en cas d'incident. Or, ce dernier ne dispose pas des moyens humains et matériels pour assurer ces interventions. Il se propose donc de conventionner avec les SDIS de Haute-Garonne et de l'Aveyron pour évacuer si nécessaire les occupants du télésiège car ceux-ci disposent des moyens humains et matériels adaptés. Le conventionnement proposé définit les modalités d'intervention du SDIS de l'Aveyron ainsi que la prise en charge, avec effet au 1^{er} janvier 2016, par l'exploitant du coût financier de ce partenariat et des interventions qui relèvent du domaine des prestations payantes ; les tarifs mis en œuvre seraient ceux adoptés annuellement par le conseil d'administration.

La mise à disposition d'infrastructures pour formations et entraînements

Convention avec la mairie de Millau

Une convention portant autorisation d'usage du bâtiment T.G.M. a été signée avec la mairie de Millau pour un entraînement des sapeurs-pompiers le 5 février 2016.

Convention avec la ville de Rodez

Une convention de mise à disposition de salles sportives de l'Amphithéâtre pour l'année 2016 est signée avec la ville de Rodez afin de permettre aux sapeurs-pompiers du C.I.S. de Rodez la pratique d'activités sportives.

Divers

Conventions avec le C.D. 12

Deux conventions ont été signées avec le conseil départemental de l'Aveyron pour la mise à disposition gratuite du car podium le 6 février 2016 et le 5 mars 2016.

Convention relative à l'entraide opérationnelle

Les limites administratives existantes entre les départements ne devant pas empêcher la bonne distribution des secours sur le territoire des communes limitrophes et pour des raisons évidentes de proximité et de rapidité d'intervention, des conventions relatives à l'entraide opérationnelle entre départements ont déjà été signées avec les départements du Gard et de la Lozère. Les départements du Cantal et de l'Hérault viennent à leur tour de signer une convention avec l'Aveyron.

Fait à Rodez, le - 4 MARS 2016

Le Président,

Jean-Claude Anglars



